

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/37/97
S/14881

23 février 1982

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-septième session

Points 20 et 35 de la liste préliminaire^x

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE LA

COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-septième année

Lettre datée du 22 février 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Ces derniers temps, le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies a, à plusieurs reprises, adressé des lettres au Secrétaire général au sujet de prétendus "actes d'agression perpétrés par les forces vietnamiennes" au Kampuchea, qui porteraient atteinte à "la souveraineté" et à "l'intégrité territoriale de la Thaïlande" [voir les lettres des 29 janvier 1982 (A/37/78-S/14853), 10 février 1982 (A/37/86-S/14868) et 16 février 1982 (A/37/88-S/14872)].

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les accusations ainsi proférées par la Thaïlande sont sans fondement et je les rejette catégoriquement. Ces calomnies ne font que servir les manœuvres des autorités de Beijing, qui ont pour but de créer des foyers de tension sur la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, de faire naître l'hostilité entre la Thaïlande et les pays indochinois et de faire obstruction au dialogue entre ces pays et l'ANASE.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a toujours eu pour politique de respecter strictement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de la Thaïlande, et il est d'ailleurs désireux d'établir des relations d'amitié et de bon voisinage avec le Royaume de Thaïlande.

Je me permets à cet égard de vous adresser ci-joint le texte des déclarations en date des 6 et 19 février 1982 publiées par l'Agence de presse du Viet Nam à la suite des calomnies proférées par la Thaïlande à l'encontre du Viet Nam au sujet des événements survenus dans la zone frontalière Kampuchea-Thaïlande (annexes I et II).

^x A/37/50.

A/37/97
S/14881
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et des pièces qui y sont jointes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République
socialiste du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE I

DECLARATION DE L'AGENCE DE PRESSE DU VIET NAM

Dans le journal thaïlandais "The Nation", on pouvait lire hier que le Commandant de la neuvième Division et le Commandant de la première Région militaire de l'armée thaïlandaise avaient fait courir le bruit que des troupes vietnamiennes opérant au Kampuchea avaient bombardé le territoire thaïlandais.

L'Agence de presse du Viet Nam est autorisée à rejeter catégoriquement ces assertions calomnieuses. Il est indéniable que ces mensonges fabriqués de toutes pièces ne font que servir les manoeuvres chinoises visant à inciter les pays de l'ANASE à s'opposer aux pays indochinois, ainsi qu'à tromper une opinion publique qui condamne sévèrement les sinistres visées expansionnistes et hégémonistes de la Chine sur la région.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a toujours eu pour politique de respecter strictement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de la Thaïlande, et est d'ailleurs désireux d'établir des relations d'amitié et de bon voisinage avec le Royaume de Thaïlande.

HANOI 6 février 1982

ANNEXE II

DECLARATION DE L'AGENCE DE PRESSE DU VIET NAM

Selon des informations de l'AFP en date du 18 février 1982, un porte-parole du Commandement suprême de l'armée thaïlandaise a fait courir le bruit que les 17 et 18 février 1982, des troupes vietnamiennes avaient participé au combat contre une unité de gardes-frontières thaïlandais, à l'intérieur même du territoire thaïlandais.

L'Agence de presse du Viet Nam est autorisée à rejeter catégoriquement cette calomnie.

Ce mensonge fabriqué de toutes pièces ne fait que servir les manoeuvres de Beijing visant à créer des foyers de tension dans la zone frontalière Kampuchea-Thaïlande, à faire naître l'hostilité et à faire obstacle au dialogue entre les pays indochinois et l'ANASE.

HANOI, 19 février 1982

